



Elaboration du PLUⁱHM :

Ensemble, transformons l'Auxerrois



ZOOM SUR...

Elaboration du PLUiHM

Ensemble, transformons l'Auxerrois !



Le PLUiHM, qu'est-ce que c'est ?

Le PLUiHM, ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Mobilité, est un outil de planification et de gestion du territoire que met en place la Communauté de l'Auxerrois. L'objectif de ce document est de définir, pour les 20 ans à venir, les grandes orientations en matière d'urbanisme, d'habitat et de déplacements à l'échelle des 29 communes de l'agglomération. Il permet d'anticiper et de répondre aux besoins de notre territoire en termes de logements, d'infrastructures et de mobilité, tout en préservant notre environnement et notre cadre de vie.

Un travail complexe et ambitieux

S'inscrivant à l'échelle locale, le PLUiHM doit prendre en compte et respecter l'ensemble des éléments existants à une échelle plus large. Il doit ainsi répondre au code de l'urbanisme et aux diverses lois, notamment celles portant sur l'adaptation au changement climatique ou le développement des énergies renouvelable ; ainsi qu'aux divers documents et plans mis en place à des échelons supérieurs tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le PLUiHM a la lourde tâche de faire la synthèse de tous ces éléments, tout en portant les projets et ambitions de développement des communes et de la communauté d'agglomération.

Quel impact pour les administrés ?

Actuellement, la commune de Monéteau possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui délimite des zones constructibles ou non, avec pour chacune, un règlement spécifique. Ces règles sont appliquées notamment dans le cadre des autorisations d'urbanisme (construction de maisons, d'abris de jardin, pose de clôtures, modification des façades, etc...) et régissent par exemple l'implantation des constructions ou les couleurs des matériaux.

L'élaboration du PLUiHM va non seulement mettre en place un nouveau règlement, mais aussi parfois, rendre inconstructibles certains terrains.

Ce dernier point est une obligation imposée aux collectivités par la loi Climat et Résilience de 2021 avec notamment la démarche Zero Artificialisation Nette (ZAN).

Celle-ci fixe deux objectifs :

- Diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols d'ici 2030 par rapport à l'urbanisation réalisée entre 2011 et 2020. Concrètement, si entre 2011 et 2020 une commune a ouvert 10 ha à l'urbanisation, elle ne peut en ouvrir que 5 ha entre 2020 et 2030.
- Atteindre un objectif de zéro artificialisation nette en 2050. Concrètement à cette date, pour ouvrir de nouvelle surface à l'urbanisation, la collectivité devra redonner des surfaces aux espaces naturels et agricoles.

Un travail partagé au long cours



Pour réaliser ce travail, la Communauté d'agglomération a missionné des bureaux d'études spécialisés. Elle travaille en étroite collaboration avec les communes et mobilise les acteurs du territoire (services de l'État, chambres consulaires, associations, entreprises...).

Le PLUiHM sera également élaboré en concertation avec les habitants, afin que chacun puisse contribuer à façonner l'avenir de notre commune et participer à la construction d'un cadre de vie harmonieux et adapté à nos besoins. Un cahier de concertation est ouvert dans chaque mairie de l'Auxerrois.

Dès mars 2022 et l'annonce du lancement du PLUiHM, les élus et services de la commune de Monéteau ont débuté un travail interne autour des différentes thématiques du PLUiHM (habitat, environnement, agriculture, développement économique, mobilité et équipements). Il s'agit d'être force de proposition et de répondre à la question : Quelle vision de Monéteau d'ici 20 ans ?

Pourquoi participer à l'élaboration du PLUiHM de la Communauté de l'Auxerrois ?

- Mieux comprendre les enjeux d'urbanisme, d'habitat et de mobilité du territoire et de notre commune
- Exprimer vos idées, préoccupations et besoins spécifiques
- Contribuer à façonner les quartiers, espaces publics, transports...
- Penser ensemble l'Auxerrois de demain



ZOOM SUR...



Les grandes étapes à venir

Le travail a déjà débuté et s'inscrit dans un calendrier ambitieux avec l'objectif d'une approbation en 2026. Une enquête en ligne s'est tenue tout le mois de septembre, elle s'est accompagnée d'une enquête sur le terrain. Deux ateliers publics, en octobre et un prochain le **13 décembre** permettront d'échanger et de travailler avec les habitants sur les enjeux du PLUiHM et l'avenir de l'auxerrois.



Tout le monde peut participer !

Rejoignez-nous et participez activement au processus d'élaboration du PLUiHM !
Votre voix compte pour façonner l'avenir de notre communauté.

Exprimez vos idées, **partagez** vos préoccupations et **contribuez** à la construction d'un environnement inclusif et accessible pour tous.

Comment contribuer et/ou poser vos questions :

- Sur le registre disponible dans votre mairie (?) et au siège de la communauté d'agglomération (Direction Stratégie, Aménagement du Territoire et Mobilités, 2 bis place du maréchal Leclerc, entrée par la salle des gardes, 1^{er} étage)
- Par courrier en précisant bien l'objet « Plan Local d'Urbanisme Habitat et Mobilités » adressé à votre Maire et / ou au Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois - 6 bis place du Maréchal Leclerc - BP 58 - 89010 Auxerre Cedex
- Par courrier électronique à l'adresse dédiée : **pluihm-auxerrois@auxerre.com**
- En participant aux animations et réunions publiques qui sont proposées.

Pourquoi le PLUiHM concerne TOUS les habitants de l'Auxerrois ?

Réponse de Swann Berneau Chargé de mission planification en charge du PLUiHM à la Communauté de l'Auxerrois

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilités (PLUiHM) est LE document réglementaire en matière d'urbanisme. À l'issue du travail que nous engageons actuellement, il s'imposera à tous, en particulier dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme. Dans un premier temps, une analyse fine de l'Auxerrois a débuté. Elle va permettre d'établir un état des lieux du cadre de vie, de l'habitat, de l'économie, des mobilités, de l'agriculture, des espaces naturels... Les grandes orientations, objectifs thématiques et les moyens de les atteindre seront ensuite fixés. Ce PLUiHM va donc nous permettre d'organiser l'avenir du territoire pour les 20 prochaines années, et ce en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire des 29 communes de l'agglomération. En effet, les habitants de l'Auxerrois vont être invités à participer, à travers des enquêtes et des ateliers, à partager leur vision du territoire et donner leur avis sur les orientations thématiques et l'aménagement de l'Auxerrois.

Pour en savoir plus sur le PLUiHM de l'Auxerrois, rendez-vous sur www.agglo-auxerrois.fr